

République Française**N°2024-051****Ville de Druguignan**

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	31

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT-
RENOUVELLEMENT URBAIN : AVANCE PAR LA COMMUNE DE
L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE LA RÉGION**

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Druguignan**

Séance du 17 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 avril à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARIE-CHRISTINE GUIOL, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, AURÉLIE REBAUDO

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR pouvoir à MICHEL PONTE, DANIELLE ADOUX COPIN pouvoir à RICHARD STRAMBIO, ANNE-MARIE COLOMBANI pouvoir à MAGALI TROIN DAL VECCHIO, MARTINE ZERBONE pouvoir à SYLVIANE NERVI SITA,

ABSENTS :

SOPHIE DUFOUR, DANIELLE ADOUX COPIN, ANNE-MARIE COLOMBANI, MARTINE ZERBONE, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK, FREDERIC RENAULD

Secrétaire de Séance : GRÉGORY LOEW

Publié le :

RAPPORTEUR : SYLVIE FRANCCIN

Par délibération n° 2017-114 du 19 septembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre-ville de Draguignan pour la période 2018-2023, entre la Commune, l'État, l'Agence nationale de l'habitat, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Communauté d'Agglomération Dracénoise, devenue Dracénie Provence Verdon Agglomération.

Au terme de cette délibération, la Région s'engage à participer financièrement aux projets des propriétaires en complément des aides de la Ville de Draguignan, permettant de favoriser l'amélioration et la création de logements conventionnés sociaux et de lutter plus efficacement contre la vacance et les logements indignes dans le centre-ancien. L'aide régionale portera sur les parties privatives des logements et les parties communes des immeubles. Il est ainsi prévu que la Ville de Draguignan verse cette aide, laquelle sera remboursée à l'euro près par la Région.

Aussi, il est proposé à la Commune d'avancer pour le compte de la Région, les aides financières définies comme suit (*Ces dossiers ont été traités par l'OPAH- RU 2018-2023 et doivent être terminés*) :

Bénéficiaire	Qualité	Nature des travaux	Montant des travaux hors taxes	Plafond ou Montant subventionnable applicable	Montant de la subvention de la Région
6 montée St Clair Parcelle AB 275 et 276	Propriétaire bailleur	Rénov. complète d'une maison : création de 3 logts avec volet énergétique RDC	65 366,53 €	40 720,00 €	2 033,50 €
		Prime vacance RDC			2 036,00 €
		1 ^{er} étage	87 965,66 €	65 740,00 €	3 287,00 €
		Prime vacance 1 ^{er} ét. 2 ^{ème} étage	66 059,06 €	54 310,00 €	3 287,00 €
		Prime vacance 2 ^{ème} ét.			2 715,50 €
					<u>2 715,50 €</u>
					16 074,50 €
15 bd John Kennedy Parcelle AB 450	Propriétaire bailleur	Rénov. complète des logements avec volet énergétique RDC	45 256,95 €	43 560,00 €	2 178,00 €
		Prime vacance 2 ^{ème} étage	25 437,64 €	24 227,36 €	2 178,00 €
		Prime BBC 3 ^{ème} étage	37 086,98 €	35 876,70 €	1 211,37 €
		Prime vacance			2 422,73 €
					1 794,00 €
				<u>1 794,00 €</u>	
					11 578,10 €

16 bd Jean Jaurès Parcelle AB 619	Propriétaire bailleur	Réhabilitation complète d'une maison de ville de 4 logts avec volet énergétique			
		<u>RDJ</u>			
		Prime BBC	86 309,98 €	56 350,00 €	2 817,50 €
		Prime vacance			5 635,00 €
		<u>RDC</u>			2 817,50 €
		Prime vacance	58 677,31€	39 180,00 €	1 959,00 €
		<u>1^{er} étage</u>			1 959,00 €
		Prime BBC	73 128,04 €	43 140,00 €	2 157,00 €
		Prime vacance			4 314,00 €
		<u>2^{ème} étage</u>			2 157,00 €
Prime BBC	71 210,60€	60 610,00 €	3 030,50 €		
Prime vacance			6 061,00 €		
			3 030,50 €		
				35 938,00 €	
34 bd de la Liberté Parcelle AB 1047	Propriétaires bailleurs	Rénovation des logements très dégradés avec volet énergétique			
		<u>1^{er} étage centre</u>	39 218,13 €	39 218,13 €	1 961,00 €
		Prime vacance			1 961,00 €
		<u>1^{er} étage droit</u>	65 436,64 €	65 436,64 €	3 271,50 €
		Prime vacance			3 271,50 €
		<u>1^{er} étage gauche</u>	65 067,67 €	65 067,67 €	3 253,50 €
Prime vacance			3 253,50 €		
				16 972,00 €	

Il est précisé que le montant de la subvention est un plafond qui ne peut être dépassé. Si le montant définitif des travaux subventionnables sur facture s'avérait supérieur à celui figurant dans le tableau ci-dessus, la subvention attribuée resterait celle actée selon la présente délibération. S'il est inférieur, le taux de participation communale sera appliqué sur ce même montant définitif des travaux subventionnables.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède, À L'UNANIMITÉ

- Attribue aux propriétaires susmentionnés l'aide financière selon le tableau susvisé au titre des travaux réalisés conformément aux critères et objectifs de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre-ville de Draguignan pour la période 2018-2023 ;
- Dit que si le montant définitif des travaux est différent de celui figurant dans le tableau ci-dessus, la subvention sera versée dans les conditions susvisées ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférent ;
- Dit que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 20422 fonction 518 du budget principal de la Commune de l'exercice 2024.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,

Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller régional

Secrétaire de séance :

